

## Avant la table ronde salariale de Novembre 2023... ... L'heure des comptes pour les contractuel-le-s !



La direction a convoqué une table ronde salariale dite « NAO 2023 » au cours de laquelle elle devrait annoncer les augmentations salariales qui seront mises en œuvre pour 2024. Pour SUD-Rail, avant de parler de 2024, il sera nécessaire de solder 2023 et de prendre des mesures pour combler les pertes de pouvoir d'achat subies par les cheminot-e-s de tous les statuts !

Pour les contractuel-le-s, le solde, c'est aussi faire les comptes des engagements de 2023 et de vérifier qu'ils ont bien été tenus !

## **A.i.** « augmentation individuelle » **Début de parcours de 3 % ...** **Vérifiez vos fiches de paie !**

Lors des négociations salariales 2022, la direction s'est engagée au versement d'une augmentation individuelle de 3% aux contractuel-le-s embauché-e-s depuis moins de 4 ans (voir ci-dessous).

Une enveloppe d'augmentation individuelle majorée « débuts de parcours » est fixée à 3% pour les salariés embauchés depuis moins de 4 ans au 01/01/2023 sur les classes 1 à 6, dont le niveau de salaire de base ne dépasse pas un plafond qui sera déterminé pour chaque classe.

Lors de ses déplacements de terrain, SUD-Rail a constaté que dans de nombreuses régions, des contractuel-le-s concerné-e-s par cette mesure n'en n'avaient pas bénéficié ! La direction se refusant à réaliser une campagne générale de vérifications, SUD-Rail appelle tous les agents concernés à vérifier qu'ils ont bien touché leur dû ! Soit une augmentation de 3% en plus des mesures générales (2% sur le salaire de base, 50€/mois au 01/01/2023. L'enveloppe individuelle pouvant aller jusqu'à 1,4% en plus des bascules d'ancienneté est comprise dans les 3%)

## **Vous n'avez pas touché votre Ai de 3 % ...** **Exigez votre dû !**

Si vous êtes concerné-e et que nous n'avez pas touché votre augmentation individuelle « débuts de parcours » ou un autre élément issu des engagements salariaux envers les contractuel-le-s, faites la demande de régularisation auprès de votre DPX. En cas de problème, contactez SUD-Rail pour obtenir le texte ou vous aider dans votre démarche.

Une réclamation, une situation à examiner : contactez SUD-Rail ([contractuel-le-s@sudrail.fr](mailto:contractuel-le-s@sudrail.fr)) ou ton/ta délégué-e SUD-Rail, nous examinerons ta réclamation et ferons valoir tes droits auprès de la direction !